CINQ-CENTS.

ANCIENS.

seil adopte la rédaction définitive de la Résolution sur le timbre.

9 Vendémiaire (30 Septembre.)

Le Conseil prend sur le rapport de Bailleul une Résolution qui soumet à l'impôt les tabacs déjà fabriqués .-Favard fait la 3me. lecture d'un projet | qui accorde des récomde Résolution sur l'organisation du penses aux citoyens notariat. Après avoir entendu deux orateurs, le Conseil adopte les neuf premiers articles du titre premier qui contient les dispositions générales. Le reste est ajourné.

Le Conseil rejette, pour des vices de rédaction, la Résolution blessés en prêtant main forte à la loi etc. Le Conseil approuve la proclamation, adoptée hier par les Cinq-cents sur la levée de 200 mille hommes.

10 Vendémiaire (1er Octobre.) Les Conseils ne s'assemblent pas.

II Vendémiaire (2 Octobre.)

Le Conseil entend la lecture d'une pétition de la Commune de Dol, qui réclame la prompte réparation de ses digues, que la mer vint de rompre en saisant un dégât affreux, et qui n'ont pas été réparées depuis huit ans. Le Conseil ordonne le renvoi de la pétition à une Commission spéciale. - Bailleul, à la suite d'une motion d'ordre sur les impôts indirects, dans laquelle il dit que le déficit pour l'an 7 est de deux-

Le Conseil rejette la Résolution, qui établissoit un droit d'octroi pour la Commune de Paris. Le rejet paroît être fondé sur ce que la Résolution accorde l'administration de l'impôt à l'administration centrale, tendis que la Constitution l'attribue au Bu-